

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 37

Artikel: Le canton de Vaud
Autor: Olivier, Juste
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210663>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



A NOS ABONNÉS

Nous prions ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore réglé le prix de leur abonnement courant — 4 fr. 50 — de vouloir bien s'en acquitter à l'Imprimerie Ami Fatio & C^{ie}, place St-Laurent, Lausanne.

Sommaire du N^o du 12 septembre 1914 : Le canton de Vaud (Juste Olivier). — Cilião gossès (A. R.). — Vaudois d'autrefois (V. F.). — Plus ça change... (A. R.). — Conjugaison. — Aux bords du Rhin! (A. L.). — La Suisse une et indivisible (L. Mogeon).

LE CANTON DE VAUD

La Patrie de Vaud, pour employer une expression chère à nos ancêtres, est l'unique objet de ces études. Mais il ne s'agit point d'élever autour d'elle une haie infranchissable. L'ancien pays, dont nous avons gardé le nom, a reculé ses bornes sur ceux qui le touchaient : il était naturel qu'il en fut ainsi.

Placé au centre des petits Etats dont se compose l'Helvétie romane, présentant une masse compacte, sinon fort dure, assez opiniâtrement résistante dans son inertie, il devait plutôt couler chez ses voisins que ses voisins sur lui. Rétréci sous le nom de Comté, il a plus tard envahi, à l'est sur le Chablais et à l'ouest sur le district que la Cité Equestre (Nyon) avait servi à désigner. Intérieurement, le canton de Vaud s'est complété en effaçant la seigneurie épiscopale et plusieurs autres, indigènes ou étrangères, ecclésiastiques ou laïques, qui, avec la seigneurie suzeraine, s'en partageaient la possession. Mais toujours il resta le centre de ces agrandissements, comme il est celui de l'Helvétie romane; car il en fait le lien et la viguer.

C'est, dans cette dernière, le seul membre indépendant, qui soit une contrée se nommant par elle-même au lieu de tirer son nom d'une famille souveraine ou d'une ville, dont l'importance, quelquefois l'existence peuvent disparaître et, avec elle, l'Etat qu'elle qualifiait.

Le Valais roman ne vit pas de sa propre vie. Les cantons de Genève, de Fribourg et de Neuchâtel sont les pays des villes de Neuchâtel et Valangin, de Fribourg et de Genève. Mais le canton de Vaud est le pays des Vaudois helvétiques, comme le Valais est celui des Valaisans. Que nos cités disparaissent ou que nous entrions dans un nouvel ensemble politique, il nous reste toujours de quoi nous faire reconnaître de chacun, et de nous, au besoin. C'est quelque chose que de porter son propre nom et pas celui d'un autre. On voit dans tous les siècles, dans nos heures les plus mauvaises, un débris de nous-mêmes qui surnage quand nous sommes le plus submergés, qui ne peut jamais périr. Sous les noms dominateurs de Burgondes, de Francs, de Transjurains, on entend résonner

encore cet humble petit nom, si doux à nos cœurs : *Pagus Waldensis*, le Pays de Vaud. Rien n'en peut étouffer le son. D'autres s'attachent à une grande cité pour survivre; nous, nous avons survécu comme nation dès longtemps nommée.

Il y a, dans cette position, des désavantages momentanés qui ne sont pas ineffaçables, et des avantages durables, qui nous arrivent plutôt qu'on ne les acquiert : moins de regards tournés sur vous, un aspect moins précis, moins déterminé, un moindre et plus lent recueillage de toutes ses forces, une action moins promptement acérée, enfin; mais aussi une vie plus fortement enracinée, quelque chose de plus pour survivre avec une ressemblance de soi aux chances diverses, quelque chose de moins mortel, un plus long avenir et une perspective d'héritages futurs.

... L'histoire même du Pays de Vaud, dans ce qu'il a rattaché autour de lui, nous invite donc à étendre aussi, suivant le cas, les limites de nos observations, surtout lorsqu'il s'agira de faire saisir un ensemble de situation ou de caractère. Nos recherches ont notre patrie cantonale pour centre; cependant elles toucheront naturellement plusieurs fois à toute l'Helvétie romane et ne resteront pas étrangère non plus à notre patrie fédérale, bien qu'elle ne doive s'y présenter qu'indirectement et de profil.

Mais au bout du champ dont nous avons notre part à cultiver, entre celui-là et les champs voisins, nous ne perdons pas de vue ce qui les domine, la grande figure de la Patrie Helvétique, hélas! si souvent douloureuse et voilée, mais qui ne disparaît devant nous que pour se faire chercher d'un regard plus inquiet et plus tendre au milieu des ombres du soir.

JUSTE OLIVIER.

(Extrait du *Canton de Vaud, sa vie et son histoire* — 1857.)

Cilião gossès!

On étrandzi dâo défrou — coumeint sant ti — que passève pè Nyon et qu'avai invia dè visita la *Fabrique de pâtes*, demandé à n'on bouèbo que sè trovâ su son tsemin :

— Vâo-tou mè dere, m'nami, îò l'est la *Fabrique de pâtes alimentaires*?

Lo petiolo, que ne savai pas cein que l'irè que cè *pâtes alimentaires*, lai repond :

— Ne sè pas, monsu!

L'autro, tot embêtâ, s'ein va... N'avai pas fè cent pas que l'oïessai cria :

— Monsu! monsu!

Retorné vè lo bouèbo que n'avai pas encô bûdzi et que îè fâ :

— Lè petilrè la *Fabrique de macaronis* que vo voiliave derè?

— Oi, justameint! que fâ l'étrandzi tot gaillâ.

— Eh bin?

— Eh bin, que repond lo gosse, ne sè pas mè io l'irè!

A. R.

VAUDOIS D'AUTREFOIS

Jean-André Venel.

Le 27 août dernier est mort à Genève le docteur Henri Martin, créateur de l'Hospice orthopédique de la Suisse romande, à Lausanne. Cette institution, il l'avait fondée en 1876. Il en demeura le directeur pendant plus de trente ans. Henri Martin avait de qui tenir. Il était le fils de l'orthopédiste Antoine Martin, de Genève (1794-1862) élève lui-même du docteur Pierre-Frédéric Jaccard, le neveu de Venel, d'Orbe, qu'on a appelé non sans raison le père de l'orthopédie.

Venel, Jean-André, né à Morges en 1740, mort à Orbe en 1791, obtint son bonnet de docteur en 1764, à la Faculté de médecine de Montpellier. Chirurgien habile, inventeur fécond, Venel commença sa carrière laborieuse en fondant la première école de sages-femmes, qu'il dirigea avec beaucoup de succès. Son mérite capital est d'avoir créé en quelque sorte l'orthopédie. Il fonda à Orbe, en 1779, le célèbre établissement de L'Abbaye, pour le traitement des difformités. Dans une étude sur le pied bot congénital, qu'il a publiée en 1896, M. le Dr Perret écrit :

« L'orthopédie non sanglante pourrait à bon droit s'appeler l'orthopédie vaudoise. En effet, le fondateur de celle-ci, Venel, docteur en médecine, qui pratiquait à Orbe, de 1768 à 1791, était appelé par Bouvier lui-même « le père de l'orthopédie ». On venait chez Venel non seulement du Pays de Vaud, mais de toute la Suisse, voire de France et d'Allemagne. Venel traitait les pieds bots par les manipulations, le massage et le sabot qui porte son nom. Sa méthode se transmet par la tradition plutôt que par ses écrits. Venel, en effet, n'a publié qu'une brochure, parue en 1788 : « Description de plusieurs nouveaux moyens mécaniques propres à prévenir, borner et même corriger, dans certains cas, les courbes latérales et la pression du dos. » Il a laissé en outre en manuscrit le commencement d'un travail intitulé : « Notice sur le traitement des difformités osseuses », ainsi qu'une centaine de dessins à la plume, fort bien exécutés, de pieds bots, genoux cagneux, genoux fléchis. »

La première guérison de difformité osseuse, obtenue par Venel, date de l'année 1777. Le « redressé » était le fils du pasteur Nicaty, de l'Isle. Dix ans plus tard, on comptait que les succès dus à ses cures étaient au nombre d'une centaine, rien que dans le Pays de Vaud.

Dépourvu d'ouvriers propres à la confection des appareils dont il avait besoin, Venel fit venir des spécialistes du dehors et les établit chez lui, afin de les avoir sans cesse à sa portée. Vouloir suivre les progrès de son traitement, il fit de sa demeure ce qu'on appelle aujourd'hui une clinique, avec laboratoire et salle de bains. Ne s'occupant que des soins médicaux, il avait confié la pension de ses petits malades à l'assistante consistorial Melizet et à sa femme, qui occupaient les étages supérieurs de la maison.